

PRATIQUES COLLECTIVES – 2026-2027

La participation à une pratique collective est obligatoire dès le début de la scolarité.

Quelques explications utiles

Une pratique collective, c'est quoi ?

C'est une activité musicale réalisée en groupe : orchestre, chorale, 4 mains ou musique de chambre.

Présence et engagement

Les pratiques collectives font partie du tronc commun de la formation, au même titre que la formation instrumentale et de la formation musicale.

Une présence régulière est attendue tout au long de l'année afin de valider les différents diplômes.

Concerts

Les élèves seront amenés à participer à des auditions, concerts ou spectacles organisés par le conservatoire.

Le calendrier sera communiqué par le professeur référent et affiché en face de l'auditorium.

Que veut dire « obligatoire » ?

La pratique collective fait partie du cursus et doit être suivie pour valider le cycle.

L'élève doit participer à la chorale tant qu'il n'a pas rejoint une autre pratique collective.

En Cycle 3, elle est complétée par la musique de chambre.

1. Ensembles instrumentaux

Cycle 1 (débutants)

Ensembles	Pour qui ?	Horaires et lieux	conditions d'accès
Orchestre d'harmonie Niveau 1 Samantha Delberghe	Élèves en instruments à vent et percussions	mercredi 14H00-15H00 Auditorium	Possible dès la 2e année du Cycle 1 avec l'accord du professeur
Orchestre à cordes Niveau 1 Sébastien Obara	Élèves en violon, alto, violoncelle, contrebasse	mercredi 15H15-16H30 Auditorium	Possible dès la 2e année du Cycle 1 avec l'accord du professeur.

Cycle 2 et Parcours programme

Ensembles	Pour qui ?	Horaires et lieux	conditions d'accès
Orchestre d'harmonie junior Niveau 2 Alexandre Bouquelloen	Élèves en instruments à vent et percussions	jeudi 18H15-19H45 Auditorium	Possible dès la 4e année du Cycle 1 avec l'accord du professeur
Orchestre à cordes junior Niveau 2 Benoît Courtray	Élèves en instruments à cordes	mercredi 16H45-18H15 Auditorium	Possible dès la 4e année du Cycle 1 avec l'accord du professeur

Cycle 3, Cycle 3 SPÉ, CPES et Parcours programme

Ensembles	Description	Horaires et lieux	Conditions d'accès
Orchestre symphonique Samantha Delberghe	Grand orchestre réunissant cordes, vents et percussions	mercredi 18H30-20H30 Auditorium	Possible dès la 4e année du Cycle 2 avec accord du professeur
Musique de chambre Sébastien Obara (professeur référent)	Petit groupe de musiciens (duo, trio, quatuor...)	Horaires fixés avec l'enseignant-e	Possible dès la 2e année du Cycle 2

2. Ensembles vocaux (chorales et chant)

Obligatoire tant que l'élève n'a pas rejoint une autre pratique collective

Pour les enfants et adolescents

Ensembles	Pour qui ?	Horaires et lieux	Conditions d'accès
Chœur d'enfants Maéva Gadreau	CE2, CM1, CM2	mardi 17H00-18H30 Salle 6	Obligatoire pour les élèves inscrits en initiation vocale Obligatoire pour les pianistes de Cycle 1 et harpistes débutants
Chœur de jeunes Maéva Gadreau	6 ^{ème} , 5 ^{ème} , 4 ^{ème} , 3 ^{ème} , 2 nd	jeudi 18H00-19H30 Salle 6	Obligatoire pour les élèves en filière voix. Obligatoire pour les pianistes de Cycle 1 et harpistes débutants Possible pour certains élèves théâtre

Pour les élèves théâtre

Ensembles	Pour qui ?	Horaires et lieux	Conditions d'accès
Atelier chorale arts de la scène Maéva Gadreau	les usagers en classe de Théâtre	lundi 17h30-19h00 De novembre à avril Salle 16	Obligatoire à partir du Cycle 2 théâtre

Pour les élèves en chant soliste

Ensembles	Pour qui ?	Horaires et lieux	Conditions d'accès
Ensemble vocal Julie Dexter	les usagers en classe de chant soliste	jeudi 19h15-20h45 Salle 16	Obligatoire à partir de la 2e année de chant soliste

3. Ensemble vocal hors cursus conservatoire

Ensemble	Pour qui ?	Horaires et lieux
Chorale Kids Clémentine Godbille	CE1, CE2, CM1, CM2	mercredi 9H30-11H00 MJC La Fabrique
Tourcoing en Chœur Maéva Gadreau	Pour tous	mardi 18H15-19H45 Ecole Charles de Gaulle

4. Théâtre et chant : comment cela fonctionne ?

- **Élèves en éveil et découverte théâtre**

Les élèves peuvent rejoindre un chœur selon leur âge.

- **Élèves en Cycle 1 théâtre**

Participation possible à un chœur selon l'âge et le niveau.

- **Élèves à partir du Cycle 2 théâtre**

La participation à l'atelier chorale « arts de la scène » devient obligatoire.

Informations importantes

Que signifient les cycles ?

- **Cycle 1** : début de l'apprentissage musical
- **Cycle 2** : niveau intermédiaire
- **Cycle 3** : niveau avancé
- **CPES** : parcours de préparation aux études supérieures artistiques
- **Parcours programme** : parcours élaboré avec l'enseignant autour du projet de l'élève

Que veut dire « sur avis de l'enseignant-e » ?

Le professeur de l'élève décide si le niveau instrumental ou vocal est adapté pour intégrer l'ensemble. L'élève est informé fin juin du groupe dans lequel il participera l'année suivante.

Les listes et planning des orchestres sont affichés en face de l'entrée de l'auditorium.

Besoin d'aide ?

En cas de doute sur le groupe adapté à votre enfant, il est conseillé de demander directement au professeur de formation instrumentale ou au secrétariat du Conservatoire (crd@ville-tourcoing.fr ou 03 20 26 60 74).